

Plus question de tout envoyer chez les voisins

Le Var a, ces dernières années, connu d'importants bouleversements dans la gestion de ses déchets. Tout d'abord avec la fermeture des grandes « décharges », officiellement « Installations de stockage des déchets non-dangereux » (ISDND). L'une des plus grandes, le Balançan, au Cannet-des-Maures, a reçu son dernier stock en août 2018, après quarante-quatre ans d'activité. Cette décision, résultant d'une victoire judiciaire, a précipité les communes varoises dans l'urgence : les installations restant en activité ne sont pas en mesure de recevoir l'ensemble de la production et il a fallu trouver des solutions temporaires, dans l'attente de la mise en place de nouveaux exutoires et, surtout d'une filière de traitement moderne, capable de diminuer les tonnages destinés à l'enfouissement.

Une solution temporaire et conditionnée à l'effort en cours

Le Sived est parvenu, depuis deux ans, à négocier l'export des déchets vers les départements voi-

sins, Alpes-de-Haute-Provence à Valensole et Bouches-du-Rhône, à Septème-les-Vallons.

Pourtant, cette « solution » a plusieurs fois été remise en cause, notamment par l'État, puisque chaque territoire est censé être en mesure de subvenir à ses propres besoins, comme l'a rappelé Florian Petre, adjoint au directeur de la Dreal du Var : « Vous n'êtes autorisés à exporter qu'à la seule condition de disposer de projets de tri, de valorisation et de traitement. Ces solutions vous sont offertes par le Sived, dans l'attente de l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis dès le début de l'année 2022 » (pour la seule communauté Provence Verdon, puis pour l'ensemble des communes à partir de 2025, Ndlr). « Pourtant, il vous faut encore vous assurer de la qualité des matériaux stockés, puisqu'elle fera l'objet d'un contrôle permanent. L'entrée en fonction de l'unité de traitement Technovar est donc absolument nécessaire. »

Delphine Vitali, directrice du service « Économie circulaire et déchets » au sein du conseil régional, a également rappelé les obligations légales liées



au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) : « Sans exutoire et ne disposant d'une autorisation d'export que jusqu'à la fin de l'année, vous devez accélérer vos efforts pour diminuer le stockage. » Un effort qui doit passer par la mise en place d'un « observatoire des déchets » et des filières d'économie circulaire, dont le territoire souffre encore de l'absence.

Les déchetteries (ici à La Roquebrussanne) dévient une grande partie de déchets de la filière d'enfouissement.

Un casse-tête fiscal en Provence verte

Les habitants de l'agglomération ne sont pas tous soumis aux mêmes obligations fiscales. Ainsi, ceux issus de l'ancienne communauté de communes Sainte-Baume Mont Aurélien (autour de Saint-Maximin) ne contribuent pas directement au financement de la gestion des déchets, la taxe locale dédiée n'ayant pas été mise en place. Une harmonisation lissée sur 8 ans avait été décidée en 2017, mais elle n'a, pour le moment, pas produit les effets escomptés. Les élus vont rapidement devoir gommer cette inégalité afin de financer les projets du Sived-NG.

« Technovar fonctionnera en 2026 »

Le projet a pour la première fois été évoqué en 2014. Sept ans plus tard, on attend encore la pose de la première pierre, sur le terrain enfin validé dans la zone de Nicopolis, à Brignoles. Les attermolements politiques, puis les contraintes techniques liées à l'entrée en vigueur de nouvelles normes de traitement, ont largement repoussé l'entrée en service de l'unité, initialement évoquée pour... 2019.

La finalité du projet, elle, n'a pas changé : le territoire du Sived ne disposant bientôt plus que de l'ISDND de Ginasservis, qui ne pourra recevoir que 27 000 tonnes annuelles pendant 19 ans, il va falloir diminuer drastiquement la production de déchets dits « ultimes », d'autant que les dispositions légales prévoient que seuls 10 % des déchets produits ne pourront

être enfouis à l'horizon 2035.

Pour ce faire, il faut améliorer les filières de tri, non seulement chez l'utilisateur, qui pourra bientôt apporter ses cartons dans des bornes spécifiques, au même titre que le verre ou le papier, mais aussi et surtout « en aval », soit après la collecte des ordures dites « ménagères » : Technovar permettra d'en sortir les matières « captives » (métaux, par exemple) et de trier les « organiques » pour alimenter des filières de revalorisation, notamment énergétiques.

« Technovar ne stockera rien, rappelle (et rassure) Eric Audibert. Ce sera un lieu de transit uniquement. »

Toutefois, si les prérequis techniques semblent aujourd'hui validés, il faut encore définir l'architecture du projet, sa gouvernance et passer au travers des procédures d'appel d'offres.



L'unité de traitement interviendra en aval des tris de particuliers.

Les objectifs à atteindre

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! »

Le slogan est connu et revient souvent. Mais il faut, en plus d'« éviter », voir que le cycle du déchet, tel que décrit dans le Code de l'environnement, est plus complexe : à défaut de ne pas être produit, le déchet peut (et doit) être réutilisé (c'est notamment la mission des ressourceries, qui donnent une seconde vie aux meubles, aux vêtements, aux livres, etc), sinon recyclé, avant d'être valorisé (afin de créer de l'énergie). S'il parvient au terme de ce cycle sans en avoir avoir été sorti, il doit alors être « éliminé », le plus souvent enfoui.

Différents textes réglementent l'usage, la gestion et la destination des déchets. Voici quelques-uns des objectifs à atteindre.

● 2022 : ouverture annoncée de l'ISDND de Ginasservis. Les déchets qui y seront envoyés seront « surveillés » :



Au rang des pratiques qui permettent de réduire les déchets, les ventes de produits sans emballage.

ils devront être exempts de matériaux triables.

Une difficulté particulière, puisque le tri est encore sujet à 20 % d'erreurs sur le territoire. « C'est la double peine, explique Laura Guix : ils sont transportés deux fois, puis ensevelis à la fin. » Il faudra donc particulière-

ment insister sur les consignes et méthodes à appliquer par les usagers. « il faut capitaliser sur l'envie de trier, qui est réelle, et tenter de faire sortir les déchets réutilisables et les déchets verts du cycle, car ils monopolisent les espaces de tri alors qu'ils pourraient aller en res-

sourcerie. »

● 2023 : obligation de trier les biodéchets.

● 2030 : obligation de réduire le volume des déchets ménagers de 15 % par rapport aux volumes enregistrés en 2010. Une gageure, puisqu'il augmente actuellement de 8 %.

● 2026 : entrée en service de Technovar (lire par ailleurs).

● 2030 : 5 % des déchets produits doivent être réemployés ou réutilisés. Actuellement, le Sived n'atteint que 1 %, notamment du fait du manque de ressourceries. Une telle structure est annoncée à Brignoles dans les mois à venir et devrait améliorer ce résultat.

● 2035 : obligation de trier ou recycler 65 % des déchets. Le Sived parvient actuellement à un taux de 50 %.

Ces objectifs, techniques, supposent une large campagne d'information et de sensibilisation du public.

« La mise en place des différents dispositifs coûtera près de 8 millions d'ici 2026 », a rappelé Didier Brémont, président de l'agglomération Provence verte. « Nous devons parvenir à faire un maximum d'économies, mais surtout à expliquer les dépenses nécessaires aux administrés. »

Jean-Pierre Roux (élu de Puget-Ville, représentant le président de « Cœur du Var » Yannick Simon) a rappelé que le prix du stockage en ISDND, passé de 25 à 65 euros en quelques mois, imposait de rapidement mettre en œuvre les solutions.

Eric Audibert, président du Sived-NG, a insisté sur le fait qu'il fallait bien ancrer l'idée que la qualité du service n'était pas liée à la fréquence des collectes, mais au respect de l'environnement et au juste financement des filières. « Nous avons l'obligation d'expliquer cela si on veut réussir à atteindre nos objectifs. »



« J'ai été surpris de la situation quand je suis arrivé, il y a un an. Vous payez les années "perdus", mais disposez, avec le Sived, d'un outil performant. Vos projets sont ambitieux. L'État est attentif à vos travaux et vous soutient. »

Olivier Bitz, sous-préfet de la circonscription de Brignoles